

PROCURATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 28 Avril 2024

Procuration

Je soussigné(e) M/Mme

président(e) du Club

donne procuration au délégué(e) du club de

pour prendre part, en mes lieu et place, aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de l'Assemblée Générale du Comité DRÔME/ARDECHE de HANDBALL, réunie le 28 Avril 2024 à la Maison des bénévoles à Valence.

à :

le :

Signature

8.4 Vote par procuration

Lors des réunions de l'assemblée générale du comité, le vote par procuration est admis dans les conditions suivantes :

- une association affiliée peut donner procuration au délégué d'une autre association pour la représenter et prendre part aux votes. La procuration est sollicitée par le président de l'association demandeuse,
- un délégué d'une association affiliée ne peut représenter qu'une seule autre association.

La procuration doit être présentée dès votre arrivée